

CONSEIL

Cent septième session

RESOLUTION N° 1328

(adoptée le 5 décembre 2016 par le Conseil à sa 107^e session)

REPRESENTATION DE JAPAN PLATFORM AUX REUNIONS DU CONSEIL

Le Conseil,

Ayant reçu la demande de représentation de Japan Platform en qualité d'observateur (C/107/17),

Considérant les dispositions de l'article 8 de la Constitution,

Décide d'inviter Japan Platform à se faire représenter à ses réunions par des observateurs.
